

N/REF : 26/12/2025 9H00 C:265015 I:33807

MISCIOSCIA

V/Appel du Vendredi 26/12/2025 a 9H00

**348 RUE DU BROCEY
38920 CROLLES**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 16 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 348 RUE DU BROCEY - CROLLES - MME MISCOSCIA
MR ALBA 06 71 01 15 64

MOTIF : INTERVENIR POUR PASSAGE CAMERA EN PRENCE DU PLOMBIER

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 16/12/2025 A 15H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
PRÉSENCE D'UN TOILETTE AVEC ÉVACUATION EN DALLE PRESENTANT DES FISSURES
TENTATIVE DE DÉBOUCHAGE HYDRAULIQUE A ETE EFFECTUÉE DEPUIS LES TOILETTES
CELUI CI ETANT RACCORDÉ A UNE ANCIENNE FOSSE SEPTIQUE AVEC SORTIE
PAR TROP PLEIN
PAS D'ACCES A L'ARRIVÉ
PREVOIR L'INTERVENTION D'UN PLOMBIER POUR LA DEPOSE DES TOILETTES
AFIN DE PROCEDER AU DEBOUCHAGE DEPUIS L'EVACUATION

LE 09/01/2026 A 09H00
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DE L'EVACUATION DES TOILETTES JUSQU'A LA
FOSSE DEPUIS L'EVACUATION DES TOILETTES
DEMONTAGE DES TOILETTES
PASSAGE CAMERA
REMONTAGE DES TOILETTES

OBSERVATIONS : RECU CHQ N° 1499782 BNP PARIBAS DU 09/01/2026 - 297,75 €

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Ff débouchage/Caméra 1h+Dépl.		6	270,69
				270,69
		TOTAL H.T.		270,69
		T.V.A. a 10,00%		27,06
		TOTAL T.T.C.En EURO		297,75

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 28 Février 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN